

**Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social
relevant de la compétence exclusive du Conseil Général de l'Aveyron
réunie le 19 septembre 2012**

Objet :

Création d'un lieu de vie et d'accueil (LVA) pour adolescentes enceintes et/ou jeunes mères avec enfants de moins de trois ans, tel que visé à l'article L.312-1 III du code de l'action sociale et des familles (CASF), d'une capacité de 7 places.

La commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social relevant de la compétence exclusive du Conseil Général de l'Aveyron réunie en sa séance du 19 septembre 2012 a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projets "création d'un lieu de vie et d'Accueil pour jeunes filles enceintes et/ou jeunes mères avec enfant(s) de moins de 3 ans" ouvert le 13 février 2012.

Deux dossiers ont été reçus par le Conseil Général. Ils ont été déclarés recevables et fait l'objet d'une instruction.

Au regard des différents critères de notation préalablement définis en fonction du cahier des charges, la commission a établi le classement suivant :

1^{er} : le projet présenté par l'association "Le Pied à l'Etrier"

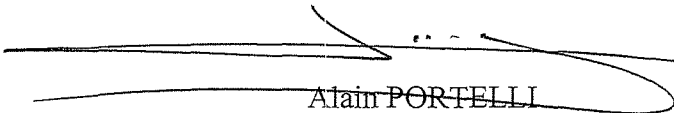
2^{ème} : le projet présenté par Monsieur Roche et Madame Lacassagne

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, le classement ainsi établi vaut avis de la commission. Il sera publié selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir au recueil des actes administratifs du Conseil Général de l'Aveyron et sur son site internet.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil Général.

Fait à Rodez, le 26 OCT 2012

Le Président,
pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général des Services Départementaux


Alain PORTELLI